



Fiche-action n°7 : soutenir les collectivités vers une transition énergétique exemplaire

LEADER 2014-2020	Pays de Saintonge Romane	
ACTION	N°7	TRANSITION ENERGETIQUE Soutenir les collectivités vers une transition énergétique exemplaire
SOUS-MESURE	19.2 : Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement (SLD)	
DATE D'EFFET	23/01/20	
1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
a) Objectifs stratégiques et opérationnels		
<p><u>Objectifs stratégiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir l'efficacité et la sobriété énergétique dans les usages et les consommations • accompagner les projets exemplaires de diversification du bouquet énergétique (ressources et productions) en valorisant les ressources locales <p><u>Objectifs opérationnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • accompagner les projets (acteurs/filières) traitant de l'efficacité énergétique inscrits dans des démarches qualitatives • soutenir les investissements (construction et réhabilitation) des collectivités en matière de performance énergétique 		
b) Effets attendus		
<ul style="list-style-type: none"> • faire émerger des projets exemplaires qui ensemble proposent une palette de solutions transposables au territoire • fédérer une dynamique autour de ces projets sur le territoire • soutenir la valorisation des ressources locales 		
2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS		
Soutenir la création, l'amélioration et le développement des services de base locaux pour la population rurale		
3. TYPE DE SOUTIEN		
Subvention		
4. LIENS AVEC D'AUTRES RÉGLEMENTATIONS		
<p>Décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020</p> <p>Arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-</p>		



2020.

5. BENEFICIAIRES

Public : collectivités territoriales et leurs groupements

6. COÛTS ADMISSIBLES

- les études de faisabilité et les honoraires
- prestations facturées, matériels, hébergements, déplacements
- les travaux de construction, de rénovation ou d'extension de locaux ou de bâtiments (gros œuvre et second œuvre)
- les achats de matériaux neufs
- les petits équipements, de fournitures et petits matériels neufs
- les dépenses liées à la mise aux normes (si ce n'est pas le seul objectif de l'opération)
- les dessertes et aménagements extérieurs
- les dépenses de signalétique
- coûts de conception, d'élaboration et d'impression des supports d'information et de communication

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- uniquement pour les projets de construction et sur demande du comité de programmation : le projet doit s'inscrire en cohérence avec la stratégie et les objectifs du SCoT (le Vice-président en charge de la commission « SCoT-Urbanisme » du Pays de Saintonge Romane émettra un avis sur la base de l'instruction par le chargé de missions concerné)
- les projets doivent porter exclusivement sur la maîtrise de l'énergie et/ou l'efficacité énergétique et/ou les énergies renouvelables.
- les projets de construction doivent être dans une démarche qualité, éco-responsable ou d'exemplarité (HQE, BBC, etc.)

8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

Les critères de sélection suivants doivent être respectés :

- projet rayonnant sur au minimum un EPCI
- projet innovant
- projet favorisant la mise en réseau des acteurs
- recherche de co-financement

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximum d'aides publiques sous réserve de l'application d'un régime d'Etat plus contraignant ou d'une réglementation nationale plus contraignante :

- maîtres d'ouvrages publics : 100 %

Taux de co-financement FEADER à 80 %



10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

a) Suivi

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre de dossiers programmés	4
Réalisation	Montant moyen de subvention attribué par dossier	50 000 €
Réalisation	Montant moyen de dépense publique par dossier	180 000 €
Résultats	Nombre d'emplois créés	2